



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIXIEME REUNION, DOUALA, DU 05 AU 09 AOUT 2008

Distr.
GÉNÉRALE

CDB/COMIFAC/GTBAC/6/L2
10 AOUT 2008

FRANÇAIS

RAPPORT FINAL DE LA SIXIEME REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE AFRIQUE CENTRALE

DOUALA, DU 5 AU 9 AOUT 2008

TABLE DE MATIÈRES

POINT 1	Questions d'organisation
POINT 2	Examen des questions de fond
POINT 3	Autres questions exigeant un examen approfondi
POINT 4	Questions Finales

1. Conformément à sa Feuille de route et avec l'appui technique, financier et matériel du projet d'appui à la COMIFAC, le Groupe de travail biodiversité Afrique Centrale a tenu sa sixième réunion (GTBAC 6) à l'hôtel Makéfé de Douala du 5 au 9 Août 2008.
2. Globalement, l'atelier le but de l'atelier était de permettre aux CAL à contribuer efficacement dans la mise en œuvre de la CDB en Afrique Centrale et de rendre compte des conclusions des travaux de la COP 9.

Spécifiquement, il s'agit de :

- informer les CAL sur le processus APA
- identifier la place et le rôle des CAL dans la mise en œuvre du processus APA ;
- informer les CAL du contenu du programme de travail sur l'article 8j de la CDB ;
- identifier les actions prioritaires visant la mise en œuvre du programme de travail de l'article 8j en Afrique Centrale ;
- rendre compte des conclusions de la COP 9 de Bonn ;
- identifier les actions en vue de mettre en œuvre les résolutions de Bonn ;
- adopter les Termes de Références (TDR's) de l'étude sur l'élaboration de la directive sous régionale en matière APA
- adopter le document projet relatif à la mise en place des cadres nationaux APA en Afrique Centrale.

POINT 1 : QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

3. La sixième réunion du Groupe de travail Biodiversité Afrique (GTBAC), débutée le 5 août 2008, a été présidée par Dr OKO au nom du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. La cérémonie d'ouverture a été marquée par trois (3) allocutions à savoir :

- le mot de bienvenue du pilote du GTBAC, Monsieur Emmanuel BAYANI ;
- le mot de Monsieur Claus Michaël FALKENBERG, représentant de la coopération technique allemande, GTZ ;
- le discours d'ouverture du représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur OKO Rufin, co-pilote du GTBAC.

Dans son mot de bienvenue, le pilote du GTBAC a pris soin de situer l'atelier dans le cadre de la feuille de route élaborée par les membre du GTBAC et de relever l'importance de celui-ci dans la mise en œuvre du programme de travail sur l'article 8j et les dispositions connexes au niveau de l'Afrique Centrale.

Le représentant de la GTZ a exprimé l'engagement de son institution à accompagner la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique dans les pays de l'espace COMIFAC. Il a également réitéré son engagement à œuvrer pour le renforcement des capacités des peuples autochtones dans le cadre du REPALEAC.

Dans son discours d'ouverture, le représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a remercié tous les invités présents à cette cérémonie. Il a particulièrement remercié Madame Valérie NORMAND, représentante du Secrétariat Exécutif de la CDB, qui a fait le déplacement pour prendre part aux travaux. Il a enfin remercié le bureau franco-allemand d'appui à la COMIFAC qui n'a ménagé aucun effort pour appuyer la COMIFAC dans l'organisation de l'atelier.

L'orateur a également fait la genèse de la mise en place du Groupe de Travail Biodiversité de la COMIFAC et décliné l'objectif général de celui-ci, à savoir « contribuer à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et accroître les capacités des négociateurs CDB en Afrique Centrale ».

Il a ensuite dégagé l'importance de l'atelier dont l'objectif assigné est de permettre aux populations autochtones et communautés locales de se familiariser avec la Convention sur la diversité biologique, notamment l'article 8j qui leur est relatif, afin que ces derniers puissent contribuer plus efficacement à la mise en œuvre de la CDB en Afrique Centrale. Il a enfin invité les participants à œuvrer pour l'atteinte des objectifs escomptés à savoir :

- Informer les PACL sur les initiatives mises en œuvre dans le cadre de la CDB, notamment l'initiative APA ;
- Informer les PACL du contenu du programme de travail sur l'article 8j de la CDB ;
- Identifier la place et le rôle des PACL dans la mise en œuvre de cette initiative ;

4. Lors de la seconde session une seule allocution a ponctué la cérémonie d'ouverture ; il s'agit de celle de Dr OKO Ruffin agissant en lieu et place du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Dans son allocution de circonstance, il a souhaité la cordiale bienvenue à l'ensemble des experts venus des pays de l'espace COMIFAC ; il a ensuite rappelé les objectifs et résultats attendus de l'atelier. Enfin, il a, au nom du Secrétaire Exécutif ouvert les travaux.

B. Participation

5. Outre le Pilote et le Co-Pilote du GTABC, la sixième réunion du GTBAC a vu la participation des représentants :
- représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
 - représentants de la coopération technique allemande GTZ ;
 - représentants du projet d'appui (Bureau franco-allemand) d'appui à la COMIFAC ;
 - des membres du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) ;
 - des représentants des populations autochtones et locales.

Y assistait également, Madame Valérie Normand, représentante du Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique et chargée du programme sur l'accès et le partage des avantages.

6. Prenait part à la première session : :
- Pilote et Co-pilote du GTBAC ;
 - représentants de la coopération technique allemande GTZ ;

- représentants du projet d'appui (Bureau franco-allemand) d'appui à la COMIFAC ;
- les 9 points Focaux CDB ;
- les représentants des populations autochtones et locales du Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC et du Rwanda,
- Personne ressources travaillant avec les CAL.
- Un professeur du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris

7. La seconde session quant à elle, comprenait toutes les participants à la première session et les autres membres du GTBAC conformément à la décision de São Tomé & Príncipe. C'est-à-dire : Le Pilote et le Co-Pilote du GTBAC, deux personnes ressources (BMZ/gtz), représentant du Secrétariat de la CDB, les représentants des pays de l'espace COMIFAC : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, São Tomé et Príncipe, Tchad et les Représentants des organisations internationales et de la société civile (ADIE, IUCN, REPALEAC, BDCP), les représentants de la coopération technique allemande GTZ, du projet d'appui à la COMIFAC, les membres du GTBAC, ainsi que les représentants des organisations des communautés autochtones et locales de l'espace COMIFAC et un professeur du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

C. Mise en place du Bureau

8. La première session a été modérée par **Emmanuel BAYANI NGOYI**, Pilote du GTBAC qu'assistait **SUHEL AL JANABI** de la BMZ/initiative Germano-Néerlandaise et **Olivier RUKUNDO**, consultants GTZ.

9. Lors de la première session les tâches de rapporteur ont été assumées par **Marie Madeleine BASSALANG**, chargée de la communication au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

10. Lors de la deuxième session, cette mission a été dévolue à **Joël MAMBOUNDOU**, ONG CSE du Gabon et **Paul Simon LOUNDOU**, Sociologue, Personne ressource (Gabon).

11. Les deux équipes de secrétariat ont été renforcées par Monsieur **Olivier RUKUNDO**, consultant GTZ ; **Monsieur Emmanuel BAYANI**, Modérateur Principal de la réunion.

D. Adoption de l'Ordre du Jour

12. Eu égard aux objectifs énoncés ci-dessus, l'ordre du jour adopté a été pour l'ensemble de la réunion a été le suivant :

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

- 1.1. Ouverture de la réunion.
- 1.2. Mise en place du bureau
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour et de l'agenda provisoire
- 1.4. Questions d'organisation

II. EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND

- 2.1. CAL et mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique
- 2.2. Examen des résolutions de la COP 9 de Bonn
- 2.3. stratégie de mise en œuvre des décisions de la COP 9 de Bonn

III. AUTRES QUESTIONS EXIGEANT UN EXAMEN APPROFONDI

- 3.1. Adoption des TDR's de l'étude sur la directive APA
- 3.2. Adoption du document projet de l'étude relative à la mise en place du cadre APA dans les pays de l'espace COMIFAC

IV. QUESTIONS FINALES

- 4.1. Fonctionnement du GTBAC
- 4.2. Célébration de la Journée Mondiale des Peuples Autochtones
- 4.3. Réunion de Limbé
- 4.4. Communication diverse
- 4.4. Résolutions et recommandations
- 4.5. Adoption du communiqué final.
- 4.6. Clôture de la réunion

E. Questions d'organisation

13. En matière d'organisation de la réunion et conformément aux objectifs de celles-ci, la réunion a été divisée en deux sessions distinctes. La première session organisée du 5 et 6 août 2008, concernait un atelier de renforcement des capacités des peuples autochtones et communautés locales sur la connaissance et la mise en œuvre des thématiques pertinentes de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) notamment l'article 8 (j) et l'accès et le partage des avantages (APA). La seconde session, plus élargie était consacrée à la restitution des travaux de la COP 9 de Bonn afin d'identifier les mécanisme de mise en œuvre des décisions prises lors de ladite COP.

POINT 2 : EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND

14. La première trame des questions de fond a été constituée de l'atelier de renforcement des capacités des CAL. Au cours de cet atelier, les CAL ont écouté la communication de Monsieur **Suhel Al Janabi** sur la Convention sur la diversité biologique. Après avoir donner les causes de la perte de la biodiversité qui a conduit à l'adoption par la communauté internationale de la Convention sur la Diversité Biologique, l'orateur est revenu sur le contenu de la CDB notamment : les Objectifs de la CDB, sa sstructure de la Convention, ses organes et son fonctionnement. Puis il a présenté les thématiques abordées par la Convention et les différents groupes de travail mise en place par la Conférence des Parties (COP).

15. Cette riche communication a été suivie d'un débat intense, édifiant davantage les CAL sur la connaissance de la Convention.

16. Au terme de ce débat, une autre communication a été faite : celle de **Valérie NORMAND** du Secrétariat de la CDB (SCDB). Sa communication portait sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages dans le cadre de la CDB. Dans sa communication, **Valérie NORMAND**, après avoir rappelé les trois objectifs de la convention que sont : **Conservation de la diversité biologique, Utilisation durable de ses éléments, Partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques**, a indiqué que sa communication portait particulièrement sur le troisième objectif celui relatif au « **Partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques** ». Dans cette optique elle a indiqué les dispositions de la convention qui traitent de cette question puis elle fait le panorama des négociations sur l'APA, depuis l'adoption des lignes de Bonn sur APA jusqu'à la dernière réunion du groupe de travail tenu à Genève et dont les conclusions ont été débattues à la COP de Bonn en passant par le sommet mondial du développement durable de Johannesburg. Elle est revenue sur le mandat du groupe de travail sur APA qui a été renouvelé par la COP 9 qui prévoit l'organisation de trois réunions et de trois réunions des groupes des experts avant la COP 10 afin de parachever la négociation du Régime International sur APA (RI-APA).

17. Des échanges qui ont suivi, les CAL ont non seulement été édifiés mais également ont pu entrevoir leur rôle et place dans la mise en œuvre de la CDB notamment des dispositions liées à l'APA au fait qu'elles sont associées aux connaissances, innovations et pratiques traditionnelles dont les CAL sont les détenteurs et les dépositaires. Les CAL ont en effet été familiarisés avec les notions de « : Accès - Ressources génétiques – Partage des avantages - Connaissances, Innovations et Pratiques traditionnelles- système *sui generis* - MAT et PIC...).

18. En conclusion, force a été de constater que l'implication des CAL dans la mise en œuvre de la CDB dans l'espace COMIFAC est plus qu'indispensable. Des mécanismes devraient y être créés pour. De même, un lien a vite été établi avec l'article 8j et les dispositions connexes.

19. Le second jour de la session (le 6 août 2008) les CAL ont également eu droit à deux communications. D'abord celle de **Valérie NORMAND** sur l'article 8j de la CDB et les dispositions connexes et celle de **Augustine NJAMSHI** sur le *Prunus africanus*.

20. Dans la première communication, l'oratrice a donné des explications sur le contenu de la disposition et sur le groupe de travail à composition illimitée qui traite de la question. Elle a, entre autres, souligné qu'il avait été adopté un « **plan d'action** pour le maintien des savoirs traditionnels » et que ce plan était une contribution au **régime international sur l'accès et le partage des avantages**. Dans le cadre de APA et de l'article 8j, il est question de préparer un **code de conduite éthique** pour assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales. La question de « **systèmes *sui generis*** pour la protection des savoirs traditionnels » reste également un sujet de négociation. La CDB a mis en place des **Mécanismes de participation** aux travaux de la Convention pour les communautés autochtones et locales. Les CAL sont donc invités à s'informer de ces mécanismes. Dans les propos de l'oratrice, il a été constaté que le Plan d'action pour le maintien des savoirs locaux a été élaboré au vue de la perte desdits savoirs due à vingt cinq (25) causes identifiées par le

« **Rapport sur l'état et l'évolution des savoirs traditionnels** » effectué sur la base de rapports régionaux sur une période de 7 ans. Ces causes sont entre autres :

- Perte de langue autochtones
- Menaces pour l'environnement (ex: changements climatiques)
- Imposition par la force de religion et de systèmes de valeurs étrangers
- Dégradation de la santé et des conditions de vie
- Urbanisation en hausse
- Manque de participation aux processus de prise de décisions
- Exploitation irrationnelle des ressources naturelles (ex: forêts et poissons)
- Appropriation illicite des connaissances traditionnelles

Au regard cette déperdition, la COP, poursuit l'oratrice propose de :

- Renforcement des soins de santé traditionnels fondés sur la diversité biologique.
- Élargissement des possibilités d'apprendre et de parler les langues autochtones et locales.
- Politiques de sport et de tourisme respectueuses des cultures.
- Recherche sur le mode de vie des communautés autochtones et locales
- Mise sur pied de structures de gestion respectueuses des cultures au sein des communautés autochtones et locales (coopératives, etc.).
- Mise au point de techniques qui privilégient les méthodes traditionnelles de culture, les activités de récolte et après récolte (activités de stockage, de réparation des semis, etc.).
- Rétablissement des institutions spirituelles ou religieuses traditionnelles.
- Création de médias (journaux, stations de radio et de télévision par exemple) qui sont contrôlés par les communautés autochtones et locales et dotées d'un contenu autochtone conformément à la législation nationale.
- Création d'aires protégées, de parcs naturels, etc., en consultation avec les communautés autochtones et locales et en les faisant participer à leur gestion, conformément à la législation nationale.
- Initiatives destinées à rapprocher les femmes, les jeunes et les anciens.
- Promotion de la création d'entreprises qui offrent des produits et services traditionnels.
- Renforcement des institutions qui encouragent la collecte et la distribution traditionnelles de nourriture, de médicaments traditionnels et d'autres ressources.
- Initiatives d'élaboration et de mise en œuvre de programmes d'éducation respectueux des cultures dans les communautés autochtones et locales.
- Initiatives des communautés autochtones et locales pour un développement durable et soucieux des cultures.

De même, s'agissant du *code d'éthique*, l'oratrice précise que la CDB propose de **Préparer des éléments d'un code de conduite éthique**

- ayant pour objet de fournir une orientation aux gouvernements, chercheurs, à l'industrie touristique, aux industries extractives, aux promoteurs et autres
- afin d'assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés lié à la biodiversité
- en ce qui concerne l'accès, l'utilisation, l'échange et la gestion de l'information concernant les connaissances traditionnelles

S'agissant des « *systèmes sui generis* » l'oratrice a souligné que le **but général** des systèmes *sui generis* est de:

- **mettre en place un ensemble de mesures propres à préserver et à assurer le respect et la promotion** des connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique **y compris les ressources biologiques et génétiques associées et**
- **veiller à ce qu'elles obtiennent des avantages justes et équitables de leur utilisation** et ce que cette utilisation soit **fondée sur leur consentement préalable et en connaissance de cause**. Ce but garantirait que ce système serait créé dans le cadre du mandat de la Convention.

Par ailleurs les systèmes *sui generis* pourraient permettre aux communautés autochtones et locales de:

- **Contrôler l'accès aux connaissances traditionnelles**, leur divulgation et leur utilisation,
- **Donner leur accord préalable** et en connaissance de cause pour tout accès, divulgation ou utilisation des connaissances traditionnelles,
- **Veiller à ce qu'elles obtiennent des avantages justes et équitables** de l'application plus large de leurs connaissances, innovations et pratiques,
- **Préserver l'utilisation coutumière des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles** et éviter les effets qui leur sont nuisibles

Les systèmes *sui generis* ont pour fondement la reconnaissance des connaissances et des sources apparentées en tant que propriété collective et partant, les systèmes *sui generis* pourraient fournir une protection contre les demandes de droits de propriété intellectuelle sur des connaissances traditionnelles par un tiers.

Afin de donner une information complète sur les savoirs locaux en matière de la CDB, l'oratrice a informé les CAL de l'existence des « **Lignes directrices d'Akwé:kon** » **Les lignes directrices** volontaires d'Akwé:Kon pour la conduite d'études sur les impacts culturels, environnementaux et sociaux d'aménagements proposés ou susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales **ont été élaborées en application de la tâche 9** (Éléments de suivi, décision V/16) **du programme de travail 8(j)**. Ces lignes directrices **visent à fournir une orientation générale aux Parties et aux Gouvernements** pour l'intégration des considérations culturelles, écologiques, sociales et de biodiversité des communautés autochtones et locales, dans les procédures- actuelles ou à venir- d'étude d'impact. Ces lignes directrices **visent à fournir une orientation générale aux Parties et aux Gouvernements** pour l'intégration des considérations culturelles, écologiques, sociales et de biodiversité des communautés autochtones et locales, dans les procédures- actuelles ou à venir- d'étude d'impact.

21. Un riche débat a suivi cette abondante et importante communication.

22. Dans la seconde communication un exemple de cas d'APA été traité à travers le *Prunus africanus*. Au terme de l'exposé un exercice pratique a été fait. Les CAL se sont divisées en groupes pour traiter ledit exercice dont les questions centrales étaient :

- Qui sont les différents acteurs impliqués (fournisseurs, utilisateurs, intermédiaires)?
- Est ce que la ressource a été acquise avec le consentement préalable des acteurs concernés?
- Est ce que la ressource a été acquise selon les conditions convenues d'un commun accord?
- Comment est ce que la ressource est/ a été utilisée (échelle locale, nationale, internationale)?
- Est ce qu'il y a eu un partage des avantages ?
- Est ce qu'il y a une connaissance traditionnelle associée à la ressource?
- Quelles leçons pouvez-vous tirer de ce cas?

23. A la suite de cet exercice, les représentants des populations locales et autochtones ont été invités à identifier les différents usages qui peuvent être faits de leurs connaissances traditionnelles sur les ressources forestières.

Cet exercice a permis de répertorier, de façon global, les savoirs traditionnels liés aux ressources génétiques donc à l'APA et ceux correspondants à l'atteinte des deux autres objectifs de la CDB : esthétique, alimentations...

24. Avant de clore la session qui leur avait été dédiée, les CAL ont adopté une motion à l'attention des Ministres de la COMIFAC en charge des Forêts et de l'Environnement et formulés des recommandations.

25. La deuxième trame des questions de fond a été constituée de la réunion élargie organisée du 07 au 09 Août 2008. Elle visait à rendre compte des conclusions des travaux de la COP 9 de Bonn (Allemagne) afin d'identifier les actions permettant de mettre en œuvre les résolutions de la COP 9. Un accent devrait aussi être mis sur l'adoption des TDRs de l'étude relative à l'élaboration de la directive sous régionale APA et du document de projet de la future étude relative à la mise en place des cadres nationaux APA.

26. La cérémonie d'ouverture a été suivie par la présentation de la **Synthèse des travaux de l'Atelier de renforcement des capacités des Peuples autochtones tenu du 05 au 07 Août 2008** ; S'agissant desdits travaux, on y note l'adhésion des populations autochtones et locales au processus APA. Elles ont suggéré l'intensification des activités de renforcement de leurs capacités et l'élaboration d'une stratégie visant à davantage les impliquer dans la gestion des ressources génétiques ainsi que la nécessité d'accéder à des financements. Par ailleurs, une motion des peuples autochtones et communautés locales a été formulée à l'endroit des ministres en charge des forêts et de l'environnement de l'espace COMIFAC.

27. La séance *du 7 août 2008* a continué avec la présentation du **Compte rendu des travaux de la COP 9**. Le rendu fait par Emmanuel BAYANI NGOYI, Pilote du GTBAC, était particulièrement articulé sur trois axes :

- La réunion de préparation du Groupe Africain :
- Les travaux de la COP 9
- L'événement parallèle de la COMIFAC.

De façon globale, il est à retenir que la réunion africaine visait à harmoniser les positions africaines au regard des thématiques jugées prioritaires. A ce titre, le document de position de la COMIFAC préparé par le GTBAC contenait douze thématiques prioritaires que sont :

- Diversité biologique Agricole,
- Diversité biologique des forêts,
- Diversité biologique et Changement climatique,
- Accès et Partage des Avantages (APA),
- Aires Protégées,
- Mécanismes de financement,
- Article 8j,
- Biocombustibles,
- Biodiversité marine et côtière,
- Approche écosystémique,
- Mesures d'encouragement,
- Communication-Education-Sensibilisation du Public.

Ledit document a non seulement servi de base de travail au groupe africain mais a également, largement contribué à la définition des recommandations du groupe africain.

Durant la COP 9, deux groupes de travail ont été constitués pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour

- Un groupe de travail traitant des questions scientifiques
- Un groupe de travail traitant des questions sociales, économiques, culturelles et organisationnelles (fonctionnement de la Convention)

Par ailleurs, soulignons que durant, les travaux de la COP 9, au-delà des thématiques traditionnelles, on y a noté l'existence des thèmes "vedettes" tels que biocarburants, aires protégées, biodiversité des forêts, APA, et mécanismes de financement.

En marge des travaux, la COMIFAC a organisé un événement parallèle qui a connu un grand succès au regard des participants et de l'accord signé avec le secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique.

L'orateur a ajouté qu'il est convenu de reconnaître que la COP 9 de Bonn a fait montre d'une Bonne organisation et qu'il a été noté une implication effective des Ministres dans les négociations. Il y a également été remarqué des points de vue visant à améliorer les négociations provenant des Parties (Participants), orientations du SCDB et du Gouvernement Allemand.

L'orateur a conclu en se posant la question suivante : « après COP 9, que faire » ?

C'est à cette question que les participants ont été appelés à répondre. Ainsi, pour apprécier les décisions de Bonn ainsi que l'intégration, au sein de celles-ci, des préoccupations de la COMIFAC par le biais de la GTBAC, des sous groupes de travail ont été constitués. Ceux-ci ont examiné l'intégration ou non de 11 des douze thématiques prioritaires retenues par la COMIFAC. L'examen des points précités s'est poursuivi le lendemain, c'est-à-dire durant toute la *journée du 8 août 2008*.

Au terme des travaux en sous groupes, des nouveaux aspects ont été identifiés ; de même, des activités visant à opérationnaliser les décisions de Bonn ont été inventoriées. Il est à signaler que la réalisation desdites actions pourrait se faire tant au niveau local, national que régional. Une matrice synthétisant ces aspects a été conçue. Elle se présente comme suit :

<u>Thème</u>	(1) DIVERSITE BIOLOGIQUE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
<i>Eléments COMIFAC (Avril 2008)</i>	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>	<i>Nouveaux aspects</i>
Renforcement de la Collaboration entre les trois conventions de Rio et autres organisations internationales			Documenter les conséquences des changements climatiques sur la D.B et diffuser l'information par le biais des CHM et autres
			Capitaliser les infos issues de la Conservation et de l'utilisation durable de la bio-agr. Pour adaptation aux changements climatiques
			Renforcement des capacités des agriculteurs et éleveurs et autres en vue de réduire les risques associés aux changements climatiques
			Intégration des activités sur les changements climatiques dans le programme de travail de la convention
Aspects de la mise en œuvre	Local	National	Régional
	Sensibilisation sur les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités (infrastructures techniques) - Intégration des questions des changements climatiques liés 	

		<p>à la D.B dans l'application de la CCNUCC (Page 2(4))</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités par des actions de sensibilisation du public (Page 2(5)) - Mise en œuvre des activités relatives aux conséquences des changements climatiques (Page 3(5)) - Mise en œuvre des éléments pertinents des plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques (Page 5(9)) - Partager les idées sur les moyens d'intégrer les questions de la D.B dans les activités relatives aux changements climatiques (Page 6(13)) - Renforcer la synergie entre les trois conventions de RIO 	
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

		<p>(Page 6(12))</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités institutionnelles et scientifiques et sensibiliser d'avantage les différents acteurs qui traitent avec les conventions de RIO (Page 9 (Annexe2.7)) - L'application de l'approche par écosystème et usage des publications existantes comme les séries techniques N° 10 et 25 et du module TEMATEA - Collaboration entre les correspondants nationaux (points focaux) (Page 9 (Annexe2(1,2)) - Définir les besoins de renforcement de capacités (Page 10(19)) - Harmonisation des politiques dans les programmes 	
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

		<p>sur les changements climatiques (National et Régional)</p> <p>Recherche des synergies entre les questions de changements climatiques et les autres FORA</p>	
Aspects politiques	CDB		AUTRES FORA
		Intégration des questions des changements climatiques dans le programme de travail de la CDB	
Comment ?	Mobilisation des ressources intérieures (RH, RF, logistiques) et extérieures		

<u>Thème</u>	(2) COMMUNICATION, EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC		
<i>Eléments COMIFAC (Avril 2008)</i>	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>	<i>Nouveaux aspects</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Introduction des modules sur la biodiv. Dans les programmes scolaires P.4. Production du mat. Didactique approprié (formation des formateurs etc.) - Promotion de diverses méthodes de communication (traditionnelles et modernes) Cf. Par.5 - Accroître le rôle du CHM dans la communication - La Journée int. de la biodiv doit servir de lieu pour la sensibilisation - Reconnaissance du rôle important de la CESP dans la mise en œuvre du programme de travail de la CDB 	4, 8, 11, 5	Renforcer et valoriser les institutions de conservation. Ex. situ	Intégration de la diversité biologique dans l'éducation non officielle et officielle

	Local	National	Régional
Aspects de la mise en œuvre		<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les CESP dans les stratégies et plans d'actions nationaux relatifs à la diversité biologique - Renforcement des capacités des formateurs - Mettre en œuvre le programme de travail pour l'initiative mondiale sur CESP suivant le programme d'actions 2008-2010 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des formateurs
Aspects politiques	CDB		AUTRES FORA
Comment ?			

Thème	(3) Accès et Partage des avantages		
	<i>Eléments COMIFAC (Avril 2008)</i>	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>
<p>1- Adoption d'un régime international sur l'Accès et le Partage des Avantages d'ici 2010</p> <p>2- Régime juridique international sur APA : Contraignant</p> <p>3- Régime International sur APA doit tenir compte des conclusions relatives à l'élaboration des codes de conduite d'éthique dans le cadre du travail du groupe sur l'article 8j</p>	Pris en Compte : cf. page 2, point 6.	<p>Non pris en compte : cf. page 7, version 3, paragraphe 3. Cependant le document de la Cop 9 apporte une certaine nuance : cf. page 2, point 8.</p> <p>Non pris en compte.</p>	Constitution de trois (3) groupes distincts d'experts technique et juridiques sur la Conformité ; les concepts, termes, définitions de travail et approches sectorielles et ; les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Cf. page 3, point 11.
	Local	National	Régional
	- Point 9, page 2 ; - Point 15, page 4 ;	- Point 9, page 2 ; - Point 15, page 4 ; - Point 17, page 4 ; - Point 18, page 4 ; - Point 19, page 4 ;	- Point 8, page 2 ; - Point 15, page 4 ; - Point 17, page 4 ; - Point 18, page 4 ; - Point 19, page 4 ; - Point 22, page 5
Aspects politiques	CDB		AUTRES FORA

	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les dites informations sont disponibles au niveau de la CDB - Elaboration effective et mise à disposition du SE de la CDB 	Plaidoyer, lobbying dans certaines tribunes, fora, cefdha, finuf, etc
Comment ?		

<u>Thème</u>	(4) Aires Protégées		
<i>Eléments COMIFAC (Avril 2008)</i>	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>	<i>Nouveaux aspects</i>
<ul style="list-style-type: none"> - La création de plusieurs aires protégées nationales et transfrontalières - La mobilisation des financements pour les aires protégées - Appui au renforcement des capacités de gestion des AP, (PACL, Experts Nationaux et ONGs) - L'implication des populations autochtones et locales à la création et gestion efficace des AP - La mise en place des mécanismes 	<ul style="list-style-type: none"> Pris en compte cf. Pris en compte cf. point 7 a, page 9, point 5(vi) page 3 Pris en compte Pris en compte 		<ul style="list-style-type: none"> - ASPECTS aux mécanismes nouveaux transparents pour l'amélioration des données de base, -élaborer les nouveaux jeux de données de base mondiales sur les AP ; -l'initiative Lifeweb du gouvernement allemand et d'autres pays avec la possibilité de tous les pays d'y participer ;

<p>durables de financement des AP</p> <p>- L'analyse des lacunes et des obstacles dans la mise en œuvre de Programme de travail sur les AP</p>	<p>Pris en compte</p>		
	<p>Local</p>	<p>National</p>	<p>Régional</p>
		<ul style="list-style-type: none"> - soumission des informations sur les AP à désigner, - création des Comités pour soutenir les programmes de Travail sur les AP, - communication ; - sensibilisation du public, Suivi de la mise en œuvre ; - coordination de la mise en œuvre des activités des AP, - appuyer le renforcement des capacités, - élaboration des outils pratiques de gestion des Ressources des AP pour les PACL et les traduire dans les langues locales, - amélioration de la gouvernance dans les AP, - reconnaissance de la valeur de la co-gestion des AP, Promotion de réseau des AP, - élaboration et mise en œuvre des mesures de partage équitable des avantages découlant des AP ; Appuyer l'établissement 	

Aspects politiques	CDB	AUTRES FORA
	-	
Comment ?		

Thème	(5) Articles 8j et dispositions connexes		
<i>Eléments COMIFAC (Avril 2008)</i>	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>	<i>Nouveaux aspects</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'érosion des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation. - Appuyer la participation des peuples autochtones aux activités de la CDB - Elaborer des codes de conduite éthique sur les connaissances traditionnelles (instrument juridique) 	<p>(cf. point 2 page 3)</p> <p>cf. point 2 page 6, point 4 page 6</p> <p>cf. point G(1) page 8 et point 5 page 9</p>		- organisation d'une réunion de travail sur l'art. 8j et dispo. Connexes immédiatement avant la 1 ^{ère} réunion appropriée du GT sur APA (cf. point 5, page 1)
	Local	National	Régional
		autochtones et CL pour la conservation, le contrôle et la propriété de leurs connaissances,	autochtones et CL pour la conservation, le contrôle et la propriété de leurs connaissances, innovation et pratiques traditionnelles cf. point C (1) page 4,

		<p>innovation et pratiques traditionnelles cf. point C (1) page 4,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soumettre au SCDB des observations sur le code de conduite éthique six mois avant la 6^{ème} réunion du GT sur l'art 8j et dispositions connexes. - élaboration par les gouvernements de leur propres panoplie des mesures et mécanismes pour combattre les causes sous-jacents de déclin des connaissances..... ; cf. D point 2 page 5, - élaboration du Rapport par les gouvernements avec la contribution des PACL sur les mesures constructives prises pour assurer la rétention des savoirs traditionnels cf. D point 4 page 5, - mobilisation des fonds par les gouvernements pour faciliter la participation des PACL aux travaux de la CDB cf. E point 4, page 6 ; -élaboration des outils simplifiés de communication sur la CDB à l'attention des PACL et adaptés à leur contexte cf. E point 5, page 6 ; - élaboration , adoption /reconnaissance par les gouvernements de systèmes sui generis efficaces de nature locale, national ou régional prenant en considération le droit coutumier pertinent des PACL (cf. point 1 page 8) ; - soumission au SCDB des observations sur le code de conduite 	<ul style="list-style-type: none"> - Soumettre au SCDB des observations sur le code de conduite éthique six mois avant la 6^{ème} réunion du GT sur l'art 8j et dispositions connexes. - élaboration par les gouvernements de leur propres panoplie des mesures et mécanismes pour combattre les causes sous-jacents de déclin des connaissances..... ; cf. D point 2 page 5, - élaboration du Rapport par les gouvernements avec la contribution des PACL sur les mesures constructives prises pour assurer la rétention des savoirs traditionnels cf. D point 4 page 5, - mobilisation des fonds par les gouvernements pour faciliter la participation des PACL aux travaux de la CDB cf. E point 4, page 6 ; -élaboration des outils simplifiés de communication sur la CDB à l'attention des PACL et adaptés à leur contexte cf. E point 5, page 6 ; - élaboration , adoption /reconnaissance par les gouvernements de systèmes sui generis efficaces de nature locale, national ou régional prenant en considération le droit coutumier pertinent des PACL (cf. point 1 page 8) ; - soumission au SCDB des observations sur le code de conduite éthique six mois avant la 6^{ème} réunion du GT sur l'art 8j et dispositions connexes.
--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

		éthique six mois avant la 6 ^{ème} réunion du GT sur l'art 8j et dispositions connexes.	
Aspects politiques	CDB		AUTRES FORA
	<p>autochtones et CL pour la conservation, le contrôle et la propriété de leurs connaissances, innovation et pratiques traditionnelles cf. point C (1) page 4,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soumettre au SCDB des observations sur le code de conduite éthique six mois avant la 6^{ème} réunion du GT sur l'art 8j et dispositions connexes. - élaboration par les gouvernements de leur propres panoplie des mesures et mécanismes pour combattre les causes sous-jacents de déclin des connaissances..... ; cf. D point 2 page 5, - élaboration du Rapport par les gouvernements avec la contribution des PACL sur les mesures constructives prises pour assurer la rétention des savoirs traditionnels cf. D point 4 page 5, - mobilisation des fonds par les gouvernements pour faciliter la participation des PACL aux travaux de la CDB cf. E point 4, page 6 ; -élaboration des outils simplifiés de communication sur la CDB à l'attention des PACL et adaptés à leur contexte cf. E point 5, page 6 ; - élaboration , adoption /reconnaissance par les gouvernements de systèmes sui generis efficaces de nature locale, national ou régional prenant en considération le droit coutumier pertinent des PACL (cf. point 1 page 8) ; - soumission au SCDB des observations sur le code de conduite éthique six mois avant la 6^{ème} réunion du GT sur l'art 8j et dispositions connexes. <p>Rapports disponibles au niveau du Secrétariat Exécutif de la CDB</p>	<p>mobilisation des fonds par les gouvernements pour faciliter la participation des PACL aux travaux de la CDB cf. E point 4, page 6 ;</p> <p>Fonds effectivement mobilisés par les gouvernements et utilisés pour la réalisation des actions relatives à la facilitation de la participation des PACL aux réunions relatives à la mise en œuvre de la CDB</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux Peuples autochtones et CL pour la conservation, le contrôle et la propriété de leurs connaissances, innovation et pratiques traditionnelles cf. point C (1) page 4 ; <p>Organisation d'ateliers de renforcement des capacités de ces PACL</p> <ul style="list-style-type: none"> -élaboration des outils simplifiés de communication sur la CDB à l'attention des PACL et adaptés à leur contexte cf. E point 5, page 6 ; <p>Outils élaborés et mis à disposition des PACL</p>	

THEME	(6) BIOCOMBUSTIBLES		
Eléments Comifac	Pris en compte à la COP	Non pris en compte	Nouveaux aspects
Prôner l'approche par précaution, principe 15 de Rio et réaffirmer dans le protocole de Carthagène	Cf point 5 (a,b, c _i , c _x i) Pages 2 et 3		Le Secrétariat de la CDB doit diffuser les expériences par les Parties au titre du paragraphe 8(a) Cf point 11 page 4
Faciliter le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des enseignants et chercheurs sur le concept de biocombustible	Cf point 6, a et b Page 3		Le Secrétariat de la CDB doit convoquer des ateliers régionaux sur la production et l'utilisation durable des biocombustibles Cf point 12 page 4
Elaborer un cadre d'orientation et des lignes directrices sur la biodiversité en vue de produire des critères, des normes et un système de certification de biocombustibles durable	Cf point 10, page 4		Le SBSTTA doit fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur la base de l'examen des rapports régionaux et la compilation des contributions dont mention est faite dans les paragraphes 5 et 11 page 4 et 5 Cf point 15 page 4
Affecter des financements destinés aux biocarburants au profit des produits vivriers afin d'améliorer la sécurité alimentaire.			
Aspects de la mise en oeuvre	Local	National	Régional
	Favoriser la production et l'utilisation durable de biocombustibles en vue de promouvoir les avantages et de minimiser les risques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique Cf 3 (a)	Favoriser la production et l'utilisation durable de biocombustibles en vue de promouvoir les avantages et de minimiser les risques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique Cf 3 (a)	Favoriser la production et l'utilisation durable de biocombustibles en vue de promouvoir les avantages et de minimiser les risques pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique Cf 3 (a)

		<p>Elaborer et appliquer les cadres de politique solides pour la production et l'utilisation durable des biocombustibles reconnaissant les différentes conditions nationales élaborées et faisant usage des outils et des orientations pertinents élaborés en vertu de la CDB Cf point C, page 2</p>	<p>Elaborer et appliquer les cadres de politique solides pour la production et l'utilisation durable des biocombustibles reconnaissant les différentes conditions nationales élaborées et faisant usage des outils et des orientations pertinents élaborés en vertu de la CDB Cf point C, page 2</p>
		<p>Faire part de leurs expériences sur l'élaboration et l'application d'outils présentant un intérêt pour la production et l'utilisation durable des biocombustibles Cf point 8-a</p>	<p>Faire part de leurs expériences sur l'élaboration et l'application d'outils présentant un intérêt pour la production et l'utilisation durable des biocombustibles Cf point 8-a</p>
		<p>Promouvoir les effets positifs et réduire au minimum les effets néfastes sur la diversité biologique qui porteraient atteinte aux conditions socio-économiques et à la sécurité alimentaire et énergétique résultant de la production ou de l'utilisation des biocombustibles Cf point 3 (b)</p>	<p>Promouvoir les effets positifs et réduire au minimum les effets néfastes sur la diversité biologique qui porteraient atteinte aux conditions socio-économiques et à la sécurité alimentaire et énergétique résultant de la production ou de l'utilisation des biocombustibles Cf point 3 (b)</p>
		<p>Poursuivre les études et surveiller les effets positifs et néfastes de la production des biocombustibles sur la diversité biologique et les</p>	<p>Poursuivre les études et surveiller les effets positifs et néfastes de la production des biocombustibles sur la diversité biologique et les aspects socio-économiques Cf point 5, page 3</p>

		aspects socio-économiques Cf point 5, page 3	
		Participer aux efforts déployés par divers organismes autres que la CDB qui traitent des questions relatives aux biocombustibles Cf point 8b, page 3	Participer aux efforts déployés par divers organismes autres que la CDB qui traitent des questions relatives aux biocombustibles Cf point 8b, page 3
Aspects politiques à suivre		CDB	Autres Fora
		Point 5, page 3 Le SCDB doit compiler les données factuelles et les mettre à disposition via les CHM de la CDB	Point 8 (b) Communication, Information, Sensibilisation, Plaidoyer, Ateliers,

<u>Thème</u>	(7) Diversité Biologique des Forêts		
	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>	<i>Nouveaux aspects</i>
<i>Eléments COMIFAC</i> <i>(Avril 2008)</i> DBFC (préoccupations prises en compte) Soutien à la mise en œuvre du programme de travail D.B des forêts Tenir compte des connaissances traditionnelles des PACL dans la gestion durable des forêts	Point 1 (a)		<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration CDB – Ramsar - Collecter et diffuser les informations sur les changements climatiques et CDB (SE CDR) Se préoccuper des différentes menaces résultant des activités humaines Evaluer les services des écosystèmes forestiers Régional

<p>Améliorer la surveillance et les inventaires</p> <p>Etablir, maintenir les réseaux d'aires protégées</p> <p>Accroître la coopération et les initiatives intersectorielles</p> <p>Facilitation des ateliers sous régionaux, régionaux et thématiques afin de soutenir la mise en œuvre des programmes</p> <p>Elaborer les critères d'évaluation des risques propres aux arbres génétiquement modifiés</p>	<p>Point 1 (m)</p> <p>Point 1 (g)</p> <p>Point 1 (h)</p> <p>Point 1 (i)</p> <p>Point 1 (s)</p>		<p>Appui à l'harmonisation des politiques</p>
	<p>Local</p> <p>Sensibilisation de tous les acteurs au niveau local</p>	<p>National</p> <p>Intégration dans les plans d'action nationaux</p> <p>Renforcement de capacités des institutions</p> <p>Renforcer la mise en œuvre du programme de travail élargi sur la DB Forêts</p> <p>S'attaquer en priorités aux principales menaces résultant des activités humaines qui pèsent sur la DB Forêts</p> <p>Prise en compte des CT des PACL avec leur consentement et leur participation</p> <p>Renforcer les capacités en matière</p>	<p>Régional</p>

		de gestion et d'évaluation des services des écosystèmes des forêts Surveillance et inventaire de la DB Forêts Etablir, maintenir et développer des réseaux d'aires protégées forestières (page 2 : 1.h) Accroissement de la coopération et des initiatives intersectorielles	
Aspects politiques	CDB		AUTRES FORA

<u>Thème</u>	(8) Diversité Biologique Agricole		
<i>Eléments COMIFAC (Avril 2008)</i>	<i>Pris en compte</i>	<i>Pas pris en compte</i>	<i>Nouveaux aspects</i>
Etat de la biodiversité biologique (FAO)	Points 2 ,4,7,18		Identification des moyens et méthodes pour évaluer la contribution du programme bioagricole de la réalisation des 3 objectifs de CDB
Appui au renforcement des capacités (recherche)			Compilation et diffusion des informations sur les pratiques et politiques agricoles sur les éléments de la diversité biologique
Reconnaissance des communautés locales et des peuples autochtones à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Point 34		<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la mise en œuvre des politiques ayant un impact positif et réduisant les effets nuisibles sur la diversité - Renforcement des capacité sur la mise en

<p>Diversité biologique agricole et changements climatiques (points 26-30)</p> <p>Intégration de la question des biocarburants dans le programme de travail (point 31)</p> <p>Recherche (point 34)</p> <p>Aspects de la mise en œuvre Aspects politiques à suivre</p>	Points 8,15,16,17		oeuvre
	Points 26 à 30 Point 3& et 34		<p>Promouvoir la conservation in situ grâce à l'approche participative</p> <p>Compilation et diffusion des meilleures pratiques de conservation in situ de la diversité biologique</p> <p>Mécanismes de conservation et utilisation durable des semences</p> <p>Intégration de la mise en œuvre des activités du programme de travail (points 13 à 19)</p> <p>Initiative internationale pour la conservation durable des pollinisateurs (points 21 à 22)</p> <p>Initiative internationale pour la conservation durable de la diversité biologique des sols (points 23 à 24)</p> <p>Initiative internationale sur la diversité biologique pour l'augmentation et la nutrition (point 25)</p> <p>Principes et directives d'Addis Ababa pour l'utilisation durable (points 32 à 33)</p>
	Local	National	Régional
	Promouvoir la conservation in situ de la diversité biologique agricole dans les exploitations agricoles (transversale au niveau	Fournir des informations à la FAO sur l'état des ressources phyto-zoogénétiques, forestières et aquatiques sur l'état des micro organismes et invertébrés	Suivi et appui technique de la mise en œuvre de la convention de la CDB Renforcer les mécanismes de conservation et

	local, national et sous régional)	<p>Financer et faire des recherches sur l'état et la tendance de la diversité biologique agricole</p> <p>Fournir des informations au SE de la CDB sur les meilleures pratiques de conservation in situ de la diversité biologique</p> <p>Intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole dans les plans nationaux</p> <p>Appliquer l'approche par écosystème à l'agriculture par le maintien des pratiques traditionnelles</p> <p>Sensibilisation sur l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique agricole</p> <p>Financer et entreprendre des recherches pour la mise en œuvre du PT de la biodiversité agricole</p>	d'utilisation durable des semences (transversal local, national et régional)
	CDB		AUTRES FORA
Aspects politiques	Suivi et appui technique de la mise en œuvre de la convention de la CDB		Autres Fora Recherche des synergies et intégration de la CDB dans les autres fora

	Renforcer les mécanismes de conservation et d'utilisation durable des semences (transversal local, national et régional)	Participer aux différentes initiatives internationales (tel qu'énoncée aux points 20 à 25 du document)
Comment ?	Mobilisation des ressources intérieures (RH, RF, Logistique) et extérieures	

(9) DIVERSITE BIOLOGIQUE MARINE ET COTIERE

Eléments COMIFAC	Prise en compte décision COP 9	Non prise en compte	Nouveaux aspects
La coopération avec les autres parties prenantes (Conv. ONG..)	P 8,11	RAS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soumission par les parties et organisations des points de vues sur l'emploi des critères de création des APM (P17) ➤ Obligation de la mise en œuvre par les GVt et les organisations des critères de création des APM (P18) ➤ Atelier des experts pour l'élaboration du système de classification biogéographique
La Compilation des informations et leur contenu diffusion	P3-4		
Les inventions, études et la recherche	P8, P23 \$8, 23,25		
Le renforcement des capacités	P9, 21,24, 25		
Les divers menaces sur l'écosystème marin et	P1		

côtier			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implication des PACL (\$26,27) ➤ Le rapport de l'atelier d'experts sur les critères écologiques et systèmes de classification biogéographique des AMP (P12,13)
L'identification des zones pour la création des AP marines	P14		
MISE EN OEUVRE			
LOCAL	NATIONAL	SOUS REGIONAL	
Implication des PACL	Implication des PACL	Implication des PACL	
La compilation des informations et leurs diffusion	La compilation des informations et leurs diffusion	La compilation des informations et leurs diffusion	
Faire des inventaires, mener les études et la recherche sur l'écosystème marin	Faire des inventaires, mener les études et la recherche sur l'écosystème marin	Faire des inventaires, mener les études et la recherche sur l'écosystème marin	
Le renforcement de la coopération (entre toutes les parties prenantes)	Le renforcement de la coopération (entre toutes les parties prenantes)	Le renforcement de la coopération (entre toutes les parties prenantes)	
	Le renforcement des capacités de toutes les Parties Prenantes (à tous les niveaux)	Le renforcement des capacités de toutes les Parties Prenantes (à tous les niveaux)	
	L'identification des zones et	L'identification des zones et	

	création des AMP	création des AMP	
	Soumission des points de vues au SCDB par les Etats et Organisations sur l'emploi des critères de création des APM		
	Envoie des infos par les Gvts/orga au SCDB sur les objectifs de l'atelier et sur le progrès de la mise en œuvre des objectifs 2010		
	La mise en œuvre des critères de création des AM devant être protégées		
	Utilisation des critères scientifiques pour l'identification et la création des AMP		
	Désignation des experts (représentants des pays/Organisation) pour l'atelier de classification de système biogéographique)		
ASPECTS POLITIQUES A SUIVRE			
	CDB	AUTRES FORA	
	Actions par le SCDB \$ 5 ,6,10,11,14,15,16,17,18,19,20	Identification et création des APM par les Gvts	

		(différentes Adm + PACL)	
	Compilation des données sur les impacts potentiels de la fertilisation anthropique, création du GE technique et soumission des informations au SBSTTA P3		
	Compilation des résumés des pratiques non durables de la pêche pour la réunion du SBSTTA \$2		
	Compilation des informations sur l'incitation des océans sur l'acidification des océans et ses conséquences pour la biodiversité marine et les habitats, soumission à l'examen pour le SBSTTA		

28. Les thématiques relatives à l'Approche par Ecosystème, Les mesures d'encouragements et les mécanismes financiers ont fait l'objet d'analyse mais des matrices n'ont été élaborées en raison de leur nature. Il conviendrait de pousser davantage la réflexion

POINT 3 : AUTRES QUESTIONS EXIGEANT UN EXAMEN APPROFONDI

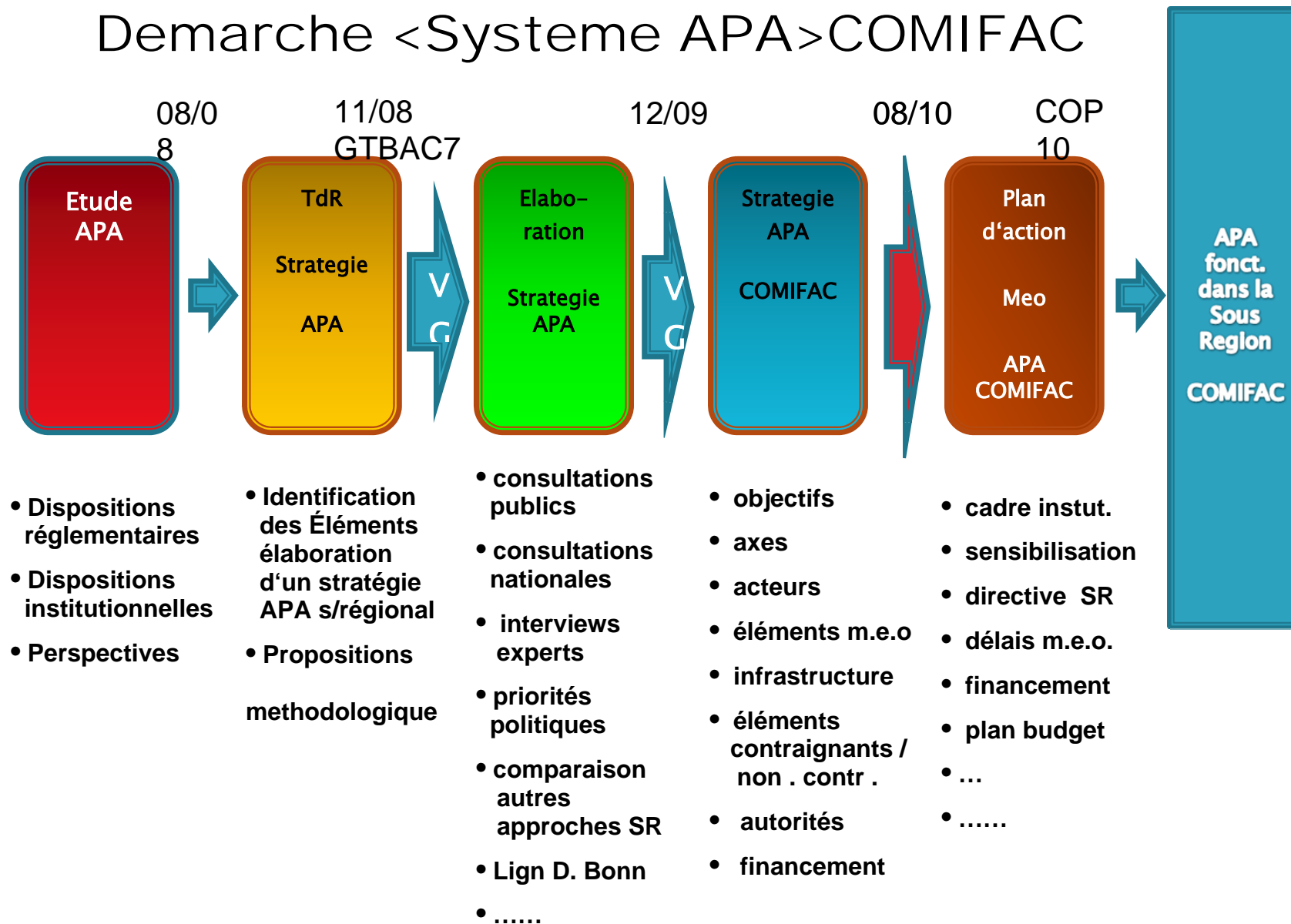
29. La matinée de la journée du 9 août 2008 a été réservée à l'examen de la question relative au processus APA dans les pays de l'espace COMIFAC. La question traitant des aspects du document projet n'a pas été abordée. Une autre orientation a été prise dans l'ensemble.

C'est ainsi que dès l'entame de la problématique, **Olivier RUKUNDO** a fait une présentation sur la suite qui sera donnée à l'étude sur la « revue institutionnelle et juridique en matière d'APA dans les pays de l'espace COMIFAC ». L'orateur est revenu sur les grandes lignes de cette étude ; il a précisé une révision en cours en accord avec le Dr **TONYE MAHOP** est en cours. Au terme de celle-ci, le rapport de l'étude pourrait faire l'objet d'une publication d'ici de la fin de l'année 2008.

A la suite d'Olivier, **Valérie NORMAND** a présenté en long et en large les lignes directrices de Bonn puis **Emmanuel BAYANI NGOYI** a présenté la vision APA de l'Afrique.

Toutes ses communications ont servi de base à l'échange qui a suivi quant à la suite à donner au processus. Après discussion, les participants ont convenu de mettre en œuvre les lignes directrices de Bonn en élaborant une stratégie APA pour les pays de l'espace COMIFAC. Le processus devant conduire à l'élaboration de cette stratégie a été défini comme suit :

Demarche <Systeme APA>COMIFAC



POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

30. Avant d'aborder la question relative à APA au sein des pays de l'espace COMIFAC, les participants ont rendu un vibrant hommage aux peuples autochtones. En effet, signalons que le 9 Août de chaque année est célébré « la journée internationale des peuples autochtones ». Dans ce cadre, la parole a été donnée à chaque participants des Communautés Autochtones et Locales(CAL) afin que chacun s'exprime sur l'apport réel de la réunion (deux sessions) dans leur vie quotidienne, leur place et rôle dans la gestion durable des ressources biologiques . A l'unanimité, ils ont reconnu l'importance de telles assises et ont remercié la COMIFAC et le projet d'appui à la COMIFAC et la GTZ pour cette initiative qui leur a permis de mieux renforcer leur capacité notamment en maîtrisant les enjeux liés à la mise en œuvre de l'article 8j et de l'APA. Ils ont émis plusieurs idées visant à leur impliqué davantage dans le processus du GTBAC. Par ailleurs, au nom du Secrétaire Exécutif de la CDB, Madame Valérie NORMAND, du SCDB, a porté à la connaissance des CAL le contenu du message circonstanciel de Son excellence Ahmed Djoghla, secrétaire Exécutif de la CDB.

31. Le sujet relatif au fonctionnement du GTBAC à l'échelle nationale n'as pas été abordé.

32. Avant de clôturer la deuxième session, la parole a été donnée à chaque participants afin qu'il fasse le bilan de la réunion. Cet exercice faisait office d'évaluation des résultats et de l'atteinte des attentes des participants.

De manière globale, les participants ont été satisfaits des résultats de la réunion. Cette assertion a été renforcée par les représentants du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et de la GTZ.

33. Par ailleurs, sur un autre plan, les points Focaux CDB ont vivement été invités à répondre à la notification du Secrétariat relative à l'organisation de l'atelier qui aura lieu à Limbé, Cameroun du 22 au 25 septembre 2008.

34. Au titre des communications diverses, les participants ont suivi la communication du Représentant de l'UICN sur le processus de décentralisation de l'UICN en cours et de mise en place des fora de la CEFDHAC à l'échelle nationale et sous régionale qui débiteront en novembre 2008.

35. Les participants ont adopté les résolutions et recommandations ci-après :

I. Résolutions

Les participants à la deuxième session de travail de la réunion du GTBAC 6 donnent mandat :

- au groupe d'experts du GTBAC (i) d'examiner les activités retenues, (ii) d'affiner les activités identifiées, et (iii) d'élaborer la matrice facilitant une meilleure lisibilité des activités.
- au Co-Pilote du GTBAC d'affiner la thématique portant sur les mécanismes financiers ;

- au Pilote d'élaborer deux messages dont l'un a trait à la position sur les Biocarburants et l'autre sur l'Accès et le Partage des Avantages.

II. recommandations

36. Les CAL lors de l'atelier de renforcement des capacités recommandent au GTBAC de prendre des dispositions nécessaires afin de les appuyer à résoudre les lacunes constatées notamment celles liées:

- à l'insuffisance d'informations relatives à la Convention sur la diversité biologique ;
- aux difficultés d'assimilation de la convention par les populations du fait de leur niveau d'éducation (défaut d'alphabétisation);
- à la mauvaise représentativité ou l'absence de représentants des populations locales et autochtones lors de débats internationaux, sous-régionaux, voir mêmes nationaux, qui les concernent ;
- à l'absence de législations nationales spécifiques relatives aux ressources génétiques ;
- à la spoliation des connaissances traditionnelles détenues par les populations locales et autochtones.

37. Dans cette optique, ils recommandent comme mesures d'urgence de :

- intensifier les campagnes de communication, éducation et sensibilisation des populations et autres acteurs dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, en particulier, l'article 8j ;
- mettre en place des cadres législatifs et réglementaires nationaux adéquats, traitant spécifiquement de l'exploitation et de la commercialisation des ressources génétiques ;
- faire un monitoring pour freiner l'appropriation illicite ressources génétiques, des Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles liées aux ressources.

38. Dans l'ensemble, les participants à la réunion du GTBAC 6 recommandent :

- à la COMIFAC d'appuyer les parlementaires et les maires afin qu'ils participent aux assises internationales sur l'environnement en vue de la prise en compte des questions de biodiversité lors de l'élaboration des budgets et des plans d'actions locaux.
- à la COMIFAC de créer une synergie d'actions avec l'IUCN et l'UNESCO pour la mise en œuvre des outils simplifiés et adaptés en matière de Communication, Education et Sensibilisation du Public (CEPA) ;
- à la COMIFAC et le bureau Franco-allemand ainsi que l'Initiative Germano-Néerlandaise de continuer à soutenir les activités de renforcement des capacités des PAUL dans le domaine de la mise en œuvre de la CDB notamment les dispositions concernant l'APA et l'article 8j et dispositions connexes.
- au GTBAC d'actualiser sa feuille de route afin d'intégrer les préoccupations des peuples autochtones et locales ainsi que les activités visant la mise en œuvre des thématiques de la COP 9 dans la perspective de l'atteinte des objectifs 2010 de la biodiversité.

- aux Parties et les gouvernements d'élaborer leur propre panoplie de mesures et mécanismes pour combattre les causes sous-jacentes du déclin des connaissances innovations et pratiques traditionnelles et à faire rapport sur les expériences;

39. L'atelier a été clos par une allocution de Dr OKO Ruffin au nom du secrétaire Exécutif de la COMIFAC. Après avoir remercié les participants pour la qualité des travaux et les partenaires au développement pour leur appui constant, il a été aux uns et autres de maintenir la flamme et de continuer à l'entretenir pour la gestion durable de nos écosystèmes qui doivent être légués aux générations futures. Il a déclaré les travaux après avoir souhaité un bon retour à chaque participants dans son lieu de résidence respectif.

ANNEXES

ANNEXE 1

GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITE DE L'AFRIQUE CENTRALE

SIXIEME REUNION, DOUALA, DU 5 AU 9 AOUT 2008

Distr.
GÉNÉRALE

CDB/COMIFAC/GTBAC/6/INF-T/ 1

10 JUILLET 2008

FRANÇAIS

DOCUMENT D'INFORMATION ET DE TRAVAIL

TERMES DE REFERENCE

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DES PEUPLES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTES
LOCALES, ET REUNION DE COMPTE RENDU
DE LA COP 9 DE BONN

Contexte et justification

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est d'une grande importance pour la sous-région Afrique centrale qui dispose d'une biodiversité exceptionnelle. C'est pour cette raison que tous les pays de l'espace COMIFAC sont Parties à ladite Convention dont les objectifs recherchés sont : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Au regard des objectifs énoncés ci-dessus, la CDB présente, à cet effet, de nombreux enjeux qu'il conviendrait de mieux appréhender. C'est dans cette optique et celle relative à la mise en œuvre des axes 1 et 4 du Plan de Convergence de la COMIFAC, que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, en collaboration avec le Bureau Franco-Allemand, a organisé du 05 au 07 décembre 2006, en République Démocratique de São Tomé & Príncipe, un atelier visant la mise en place d'un groupe de travail sur la biodiversité Afrique Centrale (GTBAC). Au cours dudit atelier, les objectifs, les missions, les tâches, l'architecture organisationnelle et fonctionnelle ainsi que la composition du Groupe de travail ont été définis. Le groupe a été définitivement constitué au cours de la deuxième réunion tenue à Douala, au Cameroun, du 7 au 11 mai 2007.

Parmi les tâches à remplir en vue de la concrétisation des missions qui lui ont été assignées, nous pouvons notamment citer le renforcement des compétences, le point sur les négociations et la recherche d'un positionnement vis-à-vis de l'extérieur.

C'est fort de ses tâches que la COMIFAC par le biais de la GTBAC a jugé opportun d'organiser un atelier à l'attention des peuples autochtones et communautés locales (PACL). Les PACL sont, en effet, une composante importante dans le dispositif de la mise en œuvre de la CDB en Afrique Centrale. Il importe donc de renforcer leurs capacités dans la compréhension de leur place et de leur rôle au moment où les questions relatives à l'APA et à la mise en œuvre de l'article 8j les interpellent fortement.

Par ailleurs, cette réunion se tient au lendemain de la neuvième réunion de la Conférence des Parties (COP 9) qui s'est tenu à Bonn en mai 2008. Dans cette perspective, l'atelier se présente comme opportunité pouvant permettre de faire le compte rendu des travaux de Bonn.

Tel est, en somme, le contexte dans lequel s'organise cet atelier.

Objectifs de l'atelier

Globalement, l'atelier vise à permettre aux PACL à contribuer efficacement dans la mise en œuvre de la CDB en Afrique Centrale et de rendre compte des conclusions des travaux de la COP 9.

Spécifiquement, il s'agit de :

- informer les CALL sur le processus APA
- identifier la place et le rôle des CAL dans la mise en œuvre du processus APA ;
- informer les CAL du contenu du programme de travail sur l'article 8j de la CDB ;
- identifier les actions prioritaires visant la mise en œuvre du programme de travail de l'article 8j en Afrique Centrale ;
- rendre compte des conclusions de la COP 9 de Bonn ;
- identifier les actions en vue de mettre en œuvre les résolutions de Bonn ;
- adoption des TDR's de l'étude sur l'élaboration de la directive sous régionale en matière APA
- adoption du document du projet relatif à la mise en place des cadres nationaux APA en Afrique Centrale.

Résultats attendus

- Les contenus de la CDB et du programme de travail 8j ainsi que le processus APA sont connus par les CALL ;
- la place et le rôle des CAL dans la mise en œuvre de la CDB sont identifiés ;
- le plan opérationnel de l'action des CAL dans la mise en œuvre de la CDB est adopté ;
- les conclusions de la COP 9 de Bonn sont portées à la connaissance des membres du GTBAC ;
- des orientations pour les actions futures du GTBAC sont adoptées ;
- les TDR's de l'étude relative à l'élaboration de la directives sous régional APA sont adoptés ;

- le document de projet pour la mise en œuvre des cadres APA en Afrique Centrale est adopté.

Lieu et durée de l'atelier

La sixième réunion du GTBAC aura lieu à Douala, au Cameroun, du 05 au 09 Août 2008.

Méthodologie

La réunion se déroulera en deux étapes :

- la première étape qui se tiendra du 05 au 06 août regroupera le Comité de Pilotage, les représentants des PACL et les personnes ressources.
- la seconde étape réunira, du 07 au 09 août, tous les membres du GTBAC. Cette phase est consacrée au compte rendu de la COP 9 de Bonn.
- Toute la réunion se tiendra en plénière. La mise en place des petits groupes de travail se fera en fonction des circonstances qui se présenteront.

Documents de travail

- Texte de la CDB
- Textes sur les lignes directrices de Bonn
- Texte relatif au programme de travail sur l'article 8j
- Documents d'information et de travail : CDB/COMIFAC/GTBAC/6/INF-T/1
- Agenda provisoire : CDB/COMIFAC/GTBAC/6/1

ORDRE DU JOUR ET AGENDA PROVISOIRES DE L'ATELIER

A. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

- 1.1. Ouverture de la réunion.
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour et de l'agenda provisoire
- 1.4. Organisation des travaux.

V. REUNION DES PACL SUR LA BIODIVERSITE

- 2.4. Présentation de la CDB
- 2.5. Processus APA
- 2.6. Programme de travail 8j

VI. COMPTE RENDU DE LA COP 9 ET AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES

- 3.3. Compte rendu de la COP 9 de Bonn
- 3.4. Processus APA en Afrique Centrale

IV. QUESTIONS FINALES

- 4.1. Questions diverses.
- 4.2. Adoption du communiqué final.
- 4.3. Clôture de la réunion.

B. AGENDA PROVISOIRE

PHASE 1 : du Mardi 5 au Mercredi 6 août 2008

Atelier des PACL sur la Biodiversité

Mardi 5 Août 2008	
08H00 – 09H00	<ul style="list-style-type: none">▪ Inscription▪ Cérémonie d'ouverture▪ Examen de l'ordre du jour et de l'Agenda provisoire
09H00 – 10H00	REUNION DES CAL SUR LA BIODIVERSITE <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation de la CDB<ul style="list-style-type: none">➤ Rappels des Objectifs de la CDB➤ Structure de la Convention➤ Organes/fonctionnement de la Convention➤ Présentation des thématiques abordées par la Convention
10H00 – 10H30	Pause café
10H30 – 13H00	REUNION DES PACL SUR LA BIODIVERSITE (suite) <ul style="list-style-type: none">➤ Présentation des Groupes de travail CDB <p style="text-align: center;">ECHANGES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Présentation du processus APA<ul style="list-style-type: none">➤ Explication de l'article 15 de la CDB➤ Bref résumé des négociations sur APA (R.I)➤ Définition des concepts : Accès - Ressources génétiques – Partage des avantages -➤ Définition des Connaissances, Innovations et Pratiques traditionnelles➤ Implication des PACL dans APA <p style="text-align: center;">ECHANGES</p>
13H00 – 14H30	Déjeuner
14H30 – 18H00	REUNION DES CAL SUR LA BIODIVERSITE (suite) <ul style="list-style-type: none">▪ Groupe travail Article 8j<ul style="list-style-type: none">➤ Explication de l'article 8j et dispositions connexes➤ Bref résumé des travaux du groupe de travail 8j➤ Liens entre Processus APA et Article 8j➤ Définitions des concepts : CIPT - système sui

	<p>generis - MAT et PIC...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Place des Connaissances, Innovations et Pratiques traditionnelles (CIPT) dans la CDB ➤ Présentation du programme de travail Article 8j et dispositions connexes ➤ Mise en place des groupes de travail ➤ Travail en groupes
MERCREDI 6 AOUT 2008	
08H30 – 10H00	REUNION DES CAL SUR LA BIODIVERSITE (suite et fin) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail en groupe
10H00 – 10H30	Pause café
10H30 – 13H00	➤ Plénière : restitution du travail en groupe
13H00 – 14H30	Déjeuner
14H30 – 16H00	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du Communiqué Final ▪ Cérémonie de clôture

PHASE 2 : MERCREDI 6 au Samedi 9 Août 2008

REUNION DE COMPTE RENDU DE BONN ET AFFINEMENT DU PROCESSUS APA

MERCREDI 6 AOUT 2008	
17H30	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonie d'ouverture de la réunion
JEUDI 7 AOUT 2008	
08H00 – 08H30	Inscription des participants
08H00 – 10H00	COMPTE RENDU DE LA COP 9 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déroulement de la réunion/ session africaine, session de la COP (point sur les 12 thématiques) , side event ...)
10H00 – 10H30	Pause café
10H30 – 13H00	COMPTE RENDU DE LA COP 9 (suite°) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déroulement de la réunion/ session africaine, session de la COP (point sur les 12 thématiques) , side event ...)
13H00 – 14H30	Déjeuner
14H30 – 18H00	COMPTE RENDU DE LA COP 9 (suite et fin°) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Orientations futures sur la mise en œuvre des résolutions
VENDREDI 8 AOUT 2008	
08H30 – 10H00	AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption des TDR's de l'étude relative à l'élaboration de la directive sous régionale APA
10H00 – 10H30	Pause - café
10H30 – 13H00	AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption des TDR's de l'étude relative à l'élaboration de

	la directive sous régionale APA
13H00 – 14H30	Déjeuner
15H00 – 16H00	AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption des TDR's de l'étude relative à l'élaboration de la directive sous régionale APA ▪ Adoption du Document de projet de l'étude relative à la mise en place des cadres nationaux APA

16H00 – 16H30	Pause - café
16h30 – 18h00	AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Document de projet de l'étude relative à la mise en place des cadres nationaux APA
SAMEDI 9 AOUT 2008	
08H30 – 10H00	AUTRES QUESTIONS IMPORTANTES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoption du Document de projet de l'étude relative à la mise en place des cadres nationaux APA
10H00 – 10H30	Pause café
10H30 – 14H00	QUESTIONS FINALES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonctionnement du GTBAC ▪ Communiqué final ▪ Cérémonie de clôture

ANNEXE 2

Projet d'éléments du code éthique

[NATURE ET PORTÉE [[INTRODUCTION]

- Le [projet d'éléments] [Les éléments] d'un code de conduite éthique ci-après [est volontaire et a] [sont volontaires et ont] pour **objet de fournir une orientation [en ce qui concerne les activités/interactions avec les communautés autochtones et locales et l'élaboration de codes de conduite à l'échelon local, national et régional]**, dans le but de favoriser le respect, la préservation et le maintien des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles [qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique]. (section 1,para.1).

JUSTIFICATION

- [Ces éléments d'un code de conduite éthique ont pour **but de favoriser le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales qui présente un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique**. Ce faisant, ils contribuent à la réalisation des objectifs de l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique et de son plan d'action pour le maintien et l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales.]

- **PRINCIPES ÉTHIQUES**

[Les principes éthiques suivants **s'appliquent aux activités/interactions avec les communautés autochtones et locales** qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, **y compris le développement et/ou la recherche envisagé ou en cours** sur des sites sacrés, des sites importants sur le plan culturel [et des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales]].(section 3, para.5)

ANNEXE 3

Élaboration d'éléments de systèmes sui generis pour la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles

ÉLÉMENTS POSSIBLES À EXAMINER DANS L'ÉLABORATION DE SYSTÈMES *SUI GENERIS* DE PROTECTION DES CONNAISSANCES, DES INNOVATIONS ET DES PRATIQUES TRADITIONNELLES DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES (décision VII/16 Annexe):

- 1. Déclaration du but, des objectifs et de la portée.
- 2. Clarté concernant **la propriété des connaissances traditionnelles et des ressources biologiques** utilisées de manière traditionnelle.
- 3. Ensemble de définitions pertinentes.
- 4. **Reconnaissance d'éléments du droit coutumier** relatifs à la conservation et à l'utilisation rationnelle de la diversité biologique en ce qui concerne : i) les droits coutumiers relatifs aux connaissances autochtones/traditionnelles/locales; ii) les droits coutumiers concernant les ressources biologiques; et iii) des procédures coutumières régissant l'accès aux connaissances traditionnelles et ressources biologiques et le consentement à l'utilisation des connaissances traditionnelles et des ressources biologiques et génétiques.
- 5. Un processus et un ensemble d'obligations régissant **le consentement préalable en connaissance de cause, les modalités convenues d'un commun accord et le partage équitable des avantages** en ce qui concerne les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux ressources génétiques et qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
- 6. Les **droits des dépositaires** de connaissances traditionnelles et les conditions d'attribution des droits.
- 7. Les droits conférés.
- 8. Un système de recensement des connaissances autochtones/locales / Systèmes de protection et de préservation des connaissances autochtones/locales.
- 9. **L'autorité compétente** pour gérer les questions pertinentes de procédure et d'administration en ce qui concerne la protection des connaissances traditionnelles et les dispositions de partage des avantages.
- 10. Des dispositions concernant l'application et les recours.
- 11. Les relations avec d'autres lois.
- 12. La protection extraterritoriale.

ANNEXE 4

Les critères de sélection des bénéficiaires du fonds

Priorité aux participants de communautés autochtones et locales des pays en développement des pays à économie en transition et des petits États insulaires en développement sans exclure des pays industrialisés.

Le principe de l'équilibre entre les sexes, de répartition régionale et d'équilibre géographique, démographique et ethnique

Le principe de l'équilibre au niveau de l'âge sera appliqué, reconnaissant ainsi le rôle important joué par les aînés et celui joué par les jeunes

La priorité, selon qu'il convient, aux candidats vivant dans leur propre communauté et pays ou sur leur territoire (par rapport aux candidats qui résident à l'étranger).

Les formulaires de demande sont disponibles: <http://www.cbd.int/traditional/fund.shtml>

Les candidats doivent transmettre un formulaire de demande et une lettre de recommandation dans l'une des six langues officielles des NU.

Le Secrétariat n'examinera que les demandes qui sont accompagnées d'une lettre de recommandation signée par un responsable de leur organisation ou par un représentant de la communauté autochtone ou locale.

Les formulaires de demande doivent être reçus par le Secrétariat dans les 45 jours suivant la communication officielle par le Secrétariat de l'appel de demandes <http://www.cbd.int/notifications/>

ANNEXE 5

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET COMMUNAUTES LOCALES D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITE ET L'ARTICLE 8j Du 5 - 6 Aout 2008 à Douala, CAMEROUN

MESSAGE DES PEUPLES AUTOCHTONES ET COMMUNAUTES LOCALES

Nous, Peuples Autochtones et Communautés Locales des pays d'Afrique centrale de l'espace COMIFAC, sommes heureux de participer à cet atelier pour renforcer nos capacités dans la compréhension de la convention sur la biodiversité et plus spécifiquement le processus de la mise en œuvre des dispositions de l'article 8j et articles 15,16(c) et 19(1et2)

Remercions très sincèrement la COMIFAC et le Bureau Franco Allemand d'appui à la COMIFAC pour l'organisation et le financement des présentes assises,

Ayant pris connaissance de la prise en compte des savoirs traditionnels dans les dispositions de la convention et notamment dans l'article 8j et ses entités dont la conservation et l'Accès et Partage des Avantages des Ressources génétiques,

Considérant l'importance de valeurs de nos savoirs traditionnels liés aux ressources biologiques et génétiques et dont nous sommes les principaux dépositaires dans la sous région

Considérant que les savoirs traditionnels et les connaissances traditionnelles nous ont été légués de génération en génération,

Réaffirmant notre volonté de conserver ce patrimoine pour l'utilisation par les populations présentes et futures,

Constatant que pendant des siècles nos savoirs traditionnels ont été exploités et continuent d'être bradés à un rythme sans précédent à des fins que nous ignorons, et en notre défaveur, sans notre **consentement, préalable, libre, éclairé et en connaissance de cause,**

Constatant que malgré plusieurs rencontres internationales sur le processus déjà avancé de la convention sur la biodiversité, les peuples autochtones d'Afrique centrale en restent insuffisamment informés.

Ayant noté la nécessité de renforcement des capacités des autochtones à la base pour un plaidoyer en faveur de leur implication, et participation véritable au processus de la mise en œuvre de la convention sur la Biodiversité tant au niveau national qu'international

Recommandons de :

1. Multiplier des rencontres sur la CDB au niveau local, national et sous régional.
2. Encourager l'accès des peuples autochtones de l'espace COMIFAC au fonds de participation aux différentes rencontres sur la CDB.
3. Vulgariser la convention sur la Diversité Biologique spécialement l'article 8j sur les savoirs traditionnels et l'article 15 sur l'accès et partage des avantages à tous les niveaux pour une utilisation judicieuse de celle-ci par les Peuples Autochtones et les Communautés Locales.
4. Appuyer les autochtones avec des moyens et outils nécessaires pour disséminer les informations sur la CDB
5. Assister les PACL dans la protection et la défense de leurs droits et Connaissances traditionnelles,
6. Faciliter la mise en œuvre de la convention dans le Bassin du Congo et renforcer l'implication des autochtones dans le processus d'élaboration de cadre juridique régissant les ressources biologiques et génétiques et leurs utilisations
7. Mettre en place un fonds autochtones dans la sous région d'Afrique centrale pour des bourses d'études et stages de formations aux représentants autochtones en vue de renforcer leurs capacités à participer efficacement à des forums nationaux et internationaux sur la CDB

Fait à Douala, le 06 Aout 2008

Les Représentants des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale

N°	NOMS ET PRENOMS	NATIONALITE	COMMUNAUTES AUTOCHTONES REPRESENTEES
O1	GALZINA Ruben Claude	CAMEROUNAISE	BAKA

02	MASSANDE Denis	GABONAISE	BABONGO
03	MBICKO Pascal - Blaise	CENTRAFRICAINE	BAYAKA
04	MESSE Venant	CAMEROUNAISE	BAKA
05	KALINGANIRE Jean Claude	RWANDAISE	BATWA
06	BAYAGA Evariste	BURUNDAISE	BATWA
07	Joseph ITONGWA MUKUMO	CONGOLAISE RDC	BAMBUTI
08	MBOUTOU AIME	CENTRAFRICAINE	BABENZELE
09	NGOUELE IBARA Louis	CONGOLAISE BRAZZA	BATSWA
10	KAPUPU DIWA MUTIMANWA	CONGOLAISE RDC	BAMBUTI- BATOUA

ANNEXE 6 : DOCUMENT DE TRAVAIL/LISTE DES PARTICIPANTS

N°		NOMS ET PRENOM	E-MAIL	PAYS	QUALITE
2	1	NTUNGUMBURANYE Adelin	Fax: +257 2222 8902 Email: necndg@yahoo.fr	BURUNDI	GTBAC
1	2	Honorable Evariste BAGAYA	bayevariste@yahoo.fr		CAL
3	3	Alfred AHINGEJEJE	ahalfred@yahoo.fr		
4	1	Venant MESSE	messe_venant@yahoo.fr	CAMEROUN	CAL
5	2	GALZINA Ruben Claude			
6	3	Jacques NGOUN			
7	4	Dr OKO Rufin			Co-Pilote GTBAC
8	5	Marie-Madeleine BASSALANG	Tel : (237) 9996 65 36 Email : mariebassalang@yahoo.fr		Expert, Juriste (COMIFAC)
09	6	Augustine NJAMNSHI	abnjamnsi@yahoo.fr		
10	7	Mary Fosi Mbantenkhu	Tel.: +237 22 22 94 80 E-Mail: mary_fosi@yahoo.com, mary_fosi@hotmail.com		GTBAC
11	8	Martin TADOUM			
12	9	NGOMA Prosper	Demander ses Coordonnées à Mr Claus	Expert PACL	
13	1	Ngouele Ibara Louis	apaccongo@yahoo.fr	CONGO	CAL
14	2	Ngouonimba TOTO			

15	1	Denis Massande	massandedenis@yahoo.fr	GABON	CAL
16	2	Nze ANDOU Helene	eadzengui@yahoo.fr		Pilote GTBAC
17	4	Emmanuel BAYANI NGOYI	scoutgabon@yahoo.fr		
18	5	Paul Simon LOUNDOU	Tel : (00241)07 87 24 66/06 24 08 20 Email : paul-simon.loundou@laposte.net		
19	6	Joël MAMBOUNDOU			Expert, Communication
20	1	Santiago OSONO ENGONGA	Tel : (240) 27 39 70/91 305 Email : engogaosono@yahoo.fr		GTBAC
21	1	M. Jacques Paulin Regner	Tel.: +236 50 72 63/+236 75 50 72 63 Fax: +236 61 78 90/+236 21 61 78 90 E-Mail: jpregnier@yahoo.fr	RCA	GTBAC
22	1	MBICKO Pascal - Blaise			CAL
23	2	MBOUTOU AIME Nicaise			
24	1	Kapupu Diwa MUTIMANWA	repaleac@yahoo.fr	RDC	Coordonnateur du REPALEAC
25	2	Mpia Bikopo Jean	mpiabikopo@yahoo.fr		CAL
26	3	Eulalie BASHIGHE	elbashige44@hotmail.com		Membre du GTBAC
27	4	M. Edmond Shabani Kianzale	Tel :+243 998 278542 E-Mail : shabanikianzale@yahoo.fr		GTBAC
28	5	Symphorose LUSAMBA	Tel : (243) 81 50 42 356 Email : slusamba@yahoo.fr		Personne Ressource, Jardin

					Botanique et Zoologique
28	1	Jean Claude KALINGANIRE	jkalinganire@yahoo.fr	RWANDA	CAL
32	1	Valerie NORMAND	Tel : 001 514 288 2220 Email : Valerie.normand@cbd.int	CANADA/SCDB	Personne ressource
33	2	Olivier RUKUDO	Centre de droit international du développement durable	CANADA/CISDL	Personne ressource
34	3	SUHEL AL JANABI	Email : s.aljanabi@geo-media.de	Allemagne/BMZ	Personne ressource
37	1	Danièle FOUTH	GTZ	Cameroun	